

CCI Caen Normandie – Direction des Équipements Portuaires

Bassin d'Hérouville St Clair
978 RD 402
14200 Hérouville Saint-Clair



Cahier des charges relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, pour la construction d'un bâtiment à usage de **GARAGE TUG**, et au déplacement d'un espace de lavage, sur le site du Terminal Ferry de Ouistreham.

1) Présentation du maître d'ouvrage

La **CCI Caen Normandie** est concessionnaire du Port de Commerce de Caen-Ouistreham. Elle assure l'exploitation quotidienne et la gestion opérationnelle du terminal transmanche, pour le compte du propriétaire de l'infrastructure : [Ports de Normandie](#). Avec sa **Direction des Équipements Portuaires**, *direction opérationnelle et technique de la CCI Caen Normandie*, elle encadre les installations de la gare maritime de Ouistreham, utilisées par la  **Brittany Ferries**

2) Objet de la consultation

Le présent cahier des charges a pour objet de définir l'étendue de la **mission de maîtrise d'œuvre**, pour le projet **de Construction d'un Garage TUG**, sur le site du Terminal ferry de Ouistreham (14150), et le déplacement d'une aire de lavage.

L'ouvrage appartiendra à la catégorie suivante :

- Opération de construction neuve de bâtiment

3) Présentation du site

La CCI Caen Normandie exploite le groupement désigné **GARE MARITIME**, situé sur une parcelle non référencée au cadastre, sis à Ouistreham, comprenant les établissements suivants :

- La **GARE MARITIME** (terminal) de type L/N/W, classé en 2^e catégorie,
- Le **HALL D'EMBARQUEMENT/DÉBARQUEMENT POUR PIÉTONS** de type L, classé en 4^e catégorie,
- Le **BATIMENT FRET 2** comprenant le hall de pré-embarquement des chauffeurs PL, de type L, classé en 5^e catégorie,
- Divers bâtiments du 2^e groupe, ou non ERP

Le site comporte également des parkings VL et PL, des zones d'attente pour l'embarquement, un quai d'amarrage des ferries et des passerelles (piétons et véhicules).

Le site est une **IP** (Installation Portuaire) soumise aux règles Z.A.R (Zones d'Accès Restreint), à ce titre, tous les visiteurs doivent faire une demande d'accès préalablement à leur venue, doivent être en possession de leur titre de circulation, et se soumettre aux contrôles de sûreté.

La sûreté est assurée par des agents présents sur site **DE GARDE**, situé à l'entrée de la Z.A.R.

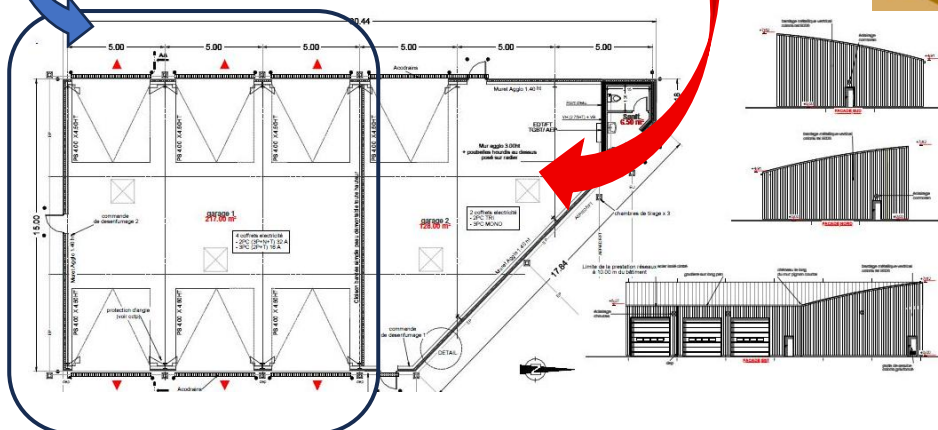


Le projet se situe à l'extrémité NORD de la Z.A.R, dans l'espace « parking poids lourds longue durée » nommée **ZONE 3**.



Cette zone comporte déjà un bâtiment d'exploitation construit en 2012, dédié au garage des véhicules TUG (tracteurs de remorquage) de la société  Brittany Ferries

et aux agents d'entretien de la CCI.



4) Classement du bâtiment

Le projet de construction du GARAGE TUG relèvera du **Code du Travail**.

5) L'Équipe et le Programme de maîtrise d'œuvre

Pour répondre à la présente consultation, l'équipe doit être **pluridisciplinaire** et structurée autour d'un mandataire.

Le dossier exige de présenter des compétences en **conception, structures, économie de la construction et pilotage, et ingénierie électrique**. L'équipe devra donc être composée :

- + d'un architecte,
- + d'un bureau d'étude béton,
- + d'un bureau d'étude structure pour le dimensionnement de la charpente,
- + d'un économiste de la construction,
- + d'un maître d'œuvre d'exécution (MOEX),
- + d'un bureau d'étude d'ingénierie électrique.

Nota : certaines compétences peuvent être regroupées chez un seul co-traitant (ex : économiste / MOEX – BE béton / charpente)

La mission porte sur :

- I. La construction d'un **GARAGE** dédié au stockage des **TUG** de  **Brittany Ferries** utilisés pour le déchargement des remorques PL lors de l'embarquement/débarquement des navires de la compagnie, pour une surface d'environ **225 m2 au sol** (hors locaux techniques nécessaires à l'exploitation).

L'actuel bâtiment dédié à cette activité recevra les bus de la CCI, utilisés pour le transport des passagers piétons.

Cette construction devra s'intégrer dans l'espace et au bâtiment déjà existant. Ces dimensions devront être similaires à l'emprise dédié actuellement au garage, soit : 15 m x 15 m (3 travées de 5 m).

Le dallage devra être dimensionné pour recevoir les engins (TUG) : 3,5 T de charge ponctuelle OU stationnement de poids lourds chargés (38t – 13t à l'essieu).

Les données d'entrée exactes seront fournies au candidat retenu.

Le bâtiment sera conçu de manière à prévoir l'électrification des TUG : alimentation depuis TGBT existant **ou** reprise sur le bâtiment « énergie » dédié à la recharge des navires à quai (CENAQ). A ce titre, les candidats devront s'attacher les compétences d'un Bureau d'étude spécialisé en Ingénierie Electrique.

L'effectif prévisionnel pour cette extension est d'environ 6 personnes.

II. Le déplacement de l'aire de lavage existante des TUG

Une station de lavage dédiée au lavage des TUG se situe actuellement dans la même zone du site que le projet de construction neuve, et sera à déplacer à proximité de celle-ci.

Dans le cadre de sa mission, l'équipe devra produire (liste non exhaustive) :

- ♦ Des compte-rendu de chantier hebdomadaires, jusqu'à la levée complète des réserves,
- ♦ Des fiches de visas des documents d'exécution transmis par les entreprises,
- ♦ Des états d'acomptes mensuels (ou *certificats de paiement*), et leurs certificats de dépôt sur la plateforme CHORUS Pro.

6) Enveloppe affectée aux travaux

L'enveloppe affectée aux travaux est de **700 000€ HT**, avec l'hypothèse de fondations superficielles, et d'absence d'obstacles géotechniques particuliers.

7) Calendrier

Etudes : de novembre 2026 à janvier 2027

Dépôt de Permis de Construire : fin janvier/début février 2027

Lancement appel d'offres : début juin 2027

Démarrage des Travaux : septembre/octobre 2027

Livraison du bâtiment : décembre 2027

8) Documents mis à la disposition du maître d'œuvre pour la consultation

- Plan général du site, permettant de localiser le projet,
- Vue en plan principe projet (implantation et dimensions)
- Plan des réseaux du site, connus à ce jour,
- Etude géotechnique d'avant-projet du 01/06/2011

9) Eléments de mission de maîtrise d'œuvre

Pour cette mission, le maître d'ouvrage confie, au titre de la commande publique, une mission de base (Articles R2431-1 à R2431-7), comportant les dispositions propres aux opérations de construction neuve de bâtiment (Articles R2431-8 à R2431-18). Cette mission comporte les éléments de mission suivants :

1. Les études d'esquisse,
2. Les études d'avant-projet,
3. Les études de projet,
4. L'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la passation des marchés, publics de travaux,
5. La direction de l'exécution des marchés publics de travaux,
6. L'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement,
7. L'examen de la conformité au projet des études d'exécution et leur visa lorsqu'elles ont été faites par un opérateur économique chargé des travaux et les études d'exécution lorsqu'elles sont faites par le maître d'œuvre.

1) Textes réglementaires

Le Code de la commande publique

Le CCAG prestations intellectuelles arrêté du 30 mars 2021

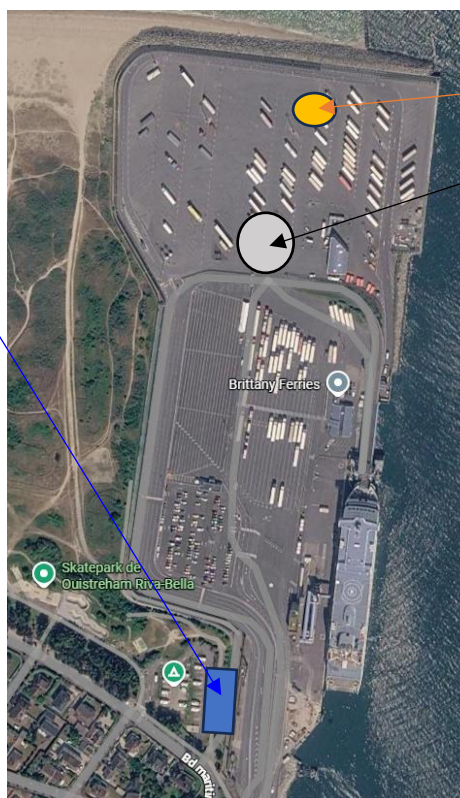
Le CCAG travaux arrêté du 30 mars 2021

10) Descriptif sommaire des travaux

Construction d'un bâtiment de 225 m² d'emprise au sol, constitué de :

- Clos couvert :
 - Terrassements généraux, réseaux divers,
 - fondations superficielles par massifs isolés, longrines et semelles filantes,
 - dallage sur terre-plein, épaisseur selon surcharges, finition quartz couleur au choix du maître d'ouvrage.
 - Charpente métallique constituée de poteaux IPE, portiques, et contreventements, finition par galvanisation, (hauteur libre de tout obstacle = 4,50m)
 - Façades en bardages verticaux double peau,
 - Couverture sèche double peau avec intégration d'un pare-vapeur et d'un isolant,
 - Ventilation naturelle en toiture pour les gaz d'échappement,
 - Portes sectionnelles motorisées, avec 1 rangée de hublots,
 - Portes IS 1UP en métal, finition galvanisation et thermolaquage,
 - Local technique électrique : aménagé à l'extérieur ou à l'intérieur. *Celui-ci ne devra pas réduire la surface de 225 m² nécessaire au garage.*
- Aménagements intérieurs :
 - Maçonneries et plancher CF pour local technique, (ou à aménager à l'extérieur),
 - Protections de bas de bardages, d'angles, et de portes
- Electricité :
 - Alimentation générale depuis le transformateur existant situé sous la passerelle véhicules, par adjonction d'un départ au TGBT, **OU** depuis le bâtiment Énergie HTA/TRANSFO/BT dédié à l'alimentation des navires à quai (CENAQ), qui sera construit ces prochains mois côté Rue des Dunes. L'équipe devra étudier les 2 solutions.

bâtiment Énergie CENAO



aire de lavage existante

projet

- Eclairages extérieurs par projecteurs Led, commande par programmation et inter crépusculaire, fonctionnement « gradable », dito mâts d'éclairage du parking (niveau d'éclairement différents selon horaires des escales).
- Eclairages intérieurs par luminaires type Park étanches Led – niveau d'éclairement moyen 250 lux, commande par interrupteurs automatiques réagissant à l'occupation des locaux et à la luminosité, temporisés.
- Coffrets de Prises 220V/380V (quantité à définir)
- Alimentation des porte sectionnelles,
- Eclairage de sécurité,
- Détection incendie

○ Plomberie CVC :

- Les locaux ne seront pas chauffés,
- Pas de besoin AEP dans le bâtiment.

Création d'une aire de lavage, à proximité de la construction neuve :

Ces travaux consisteront à :

- ♦ Déplacer le bungalow existant et ses équipements,
- ♦ Créer les réseaux divers nécessaires au bon fonctionnement, (AEP, EP, traitement, rejet vers collecteur EP)
- ♦ Créer une dalle béton avec formes de pente et collecteur,



Aire de lavage existante

11) Autres missions annexes confiées par le maître d'ouvrage

Une mission de coordination SPS sera confiée à un CSPS, en phase conception, afin d'analyser les risques liés aux choix architecturaux et techniques, à la coactivité des entreprises et à l'intervention future sur le bâtiment.

FIN DU DOCUMENT